



Définition du jugement du tribunal de commerce

Par **scorpions06**, le **25/04/2008** à **11:38**

bonjour

que signifie exactement pour moi ce jugement?

Vu les articles 384 et suivants du nouveau code de procédure civile.

Le tribunal constate l'extinction de l'instance n°+++++de : mr +++

contre +++++

et se déclare dessaisi a compter de ce jour.

Ainsi fait et prononce a l'audience publique du tribunal de commerce de +++

Je vous remercie d'avance,pour votre aide.